

**EXTRAIT du Procès-Verbal des Délibérations prises par le Conseil
Municipal dans sa séance du JEUDI 10 SEPTEMBRE 2026 à 18 h 30**
(Application de l'article 32 du Code de l'Administration Communale)

Membres du Conseil (par ordre alphabétique)

Convocation en date du 04/09/2026

Nom et prénom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
BAGOT Pierre	x			
BAUGNON Mathilde	x			
BECK Valérie	x			
BEL YAZID Jérémy	x			
BETLER Johanne	x			
BRESSAN Sylvain	x			
BONGARD Aurélien	x			
CHAMPESME Jocelyne	x			
CHAZAL Raphaël	x			
CLAUSSE Eve	x			
DELCROIX Sylvain		x		à Raphaël CHAZAL
DIONOT Michel	x			
DUPUIS Claudine	x			
GABRIEL Didier	x			
HANCZUK Alexandre		x		à Mathilde BAUGNON
HAUTERIVE Sandrine		x		à Jocelyne CHAMPESME
LECLERCQ Josiane		x		à Eve CLAUSSE
LEMAUX Séverine	x			
LOUBIAT Séverine	x			
PARIZEL Thomas		x		à Valérie BECK
POTIER Marjorie			x	
RONG Florent	x			
TUULAKI Nathalie	x			
TOTAL	17	5	1	

Il dénombre 17 Conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du C.G.C.T. est remplie.

Membres du C.M. : 23

Présent(s)	Pouvoir(s)	Nombre de votants
17	5	22

Désignation d'un secrétaire de séance :

Mme Séverine LOUBIAT se propose d'être Secrétaire de séance.

Mme Séverine LOUBIAT est désignée Secrétaire de séance.

Modification de l'ordre du jour :

- Point sur la convention de la maison de santé est ajourné ;
- Point sur la régulation des populations de chats errants – erreur matérielle sur la convocation ;
- Demande d'ajout du point n°13 : Indemnité de mise sous pli – Elections municipales 2026

	Présent(s) : 17	Pouvoir(s) : 5	Absent(s) : 1
Vote	22 Pour	Contre	Abstention

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 24 juin 2026 :

Observations :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 juin 2026 à 18h30 est voté à l'unanimité (22 voix pour)

1/ Conseil Municipal : Règlement intérieur

Par 22 voix pour, le Conseil Municipal accepte le règlement intérieur du Conseil Municipal.

2/ Décision modificative au budget primitif 2026

Par 22 voix pour, le Conseil Municipal autorise la décision budgétaire modificative n° 2 suivante :

<i>Sens</i>	<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Désignation</i>	<i>BP 2026</i>	<i>DM</i>	<i>BP 2026 après DM</i>
Dépense	042	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	16 150 €	2 312 €	18 462 €
Recette	042	7811	Reprise sur amortissements des immobilisations	0 €	2 312 €	2 312 €
Dépense	040	2804112	Bâtiments et installations	0 €	2 312 €	2 312 €
Recette	040	2804132	Bâtiments et installations	16 150 €	2 312 €	18 462 €

3/ Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Par 22 voix pour, le Conseil Municipal :

- décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation ;
- charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.



4/ Construction d'un préau – Proposition d'honoraire

Par 22 voix pour, le Conseil Municipal :

- accepte la proposition d'honoraire de 4 800 € TTC ;
- autorise le maire à signer la proposition de missions pour la construction du préau.

5/ Convention mutuelle communale

Par 22 voix pour, le Conseil Municipal :

- accepte la convention de partenariat avec l'Association Mutua+ ;
- autorise le maire à signer la convention.

6/ Convention Club Chez Nous

Par 22 voix pour, le Conseil Municipal :

- accepte le renouvellement de la convention de mise à disposition telle que proposée ;
- autorise le Maire à signer la convention entre la Ville de Thierville-sur-Meuse et l'Association du Club 3ème Age, « Chez Nous » pour une durée de 10 ans à compter du 10 septembre 2026.

7/ Convention UST Vélo

Par 22 voix pour, le Conseil Municipal :

- accepte le renouvellement de la convention de mise à disposition telle que proposée ;
- autorise le Maire à signer la convention entre la Ville de Thierville-sur-Meuse et l'Association de l'U.S.T. Cyclisme pour une durée de 10 ans à compter du 10 septembre 2026.

8/ Convention Maison de Santé

Ce point a été supprimé de l'ordre du jour.

9/ Régulation des populations de chats errants

Ce point a été supprimé de l'ordre du jour.

10/ Convention 30 Millions d'Amis

Par 22 voix pour, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de convention de partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour l'année 2026 ;
- accepte la convention proposée par l'Association TARGA ;
- autorise le Maire à prendre toute mesure utile pour l'exécution de cette délibération et notamment, à signer tout acte ou document connexe à la présente affaire.



11/ Subvention exceptionnelle Associations

Par 22 voix pour, le Conseil Municipal :

- accepte de verser une subvention exceptionnelle pour l'année 2026 au Club d'Haltérophilie d'un montant de 200 € et CSA les 2 chasseurs d'un montant de 200 € ;
- dit que les crédits sont inscrits en suffisance au Budget Primitif 2026 de la Ville, à l'article 6574 – subvention de fonctionnement aux associations.

13/ Indemnité de mise sous pli – Elections municipales 2026

Par 22 voix pour, le Conseil Municipal accepte que la dotation globale perçue par la Collectivité soit affecté en totalité aux agents ayant participé à la mise sous pli pour les élections municipales de mars 2026.

Séance du Conseil Municipal levée à 19h30

Compte-rendu affiché le 21 septembre 2026


Le Maire,

Raphaël CHAZAL

